3-2

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLANS DE ZONAGE
1/2500ème

PLUi approuvé en conseil communautaire le 04 novembre 2025

Petitefontaine

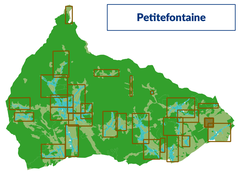

Légende

Zones urbaines

- UAa — Secteur mixte de cœur de ville
- UAh — Secteur mixte de cœur de ville / village
- UBb — Secteur mixte de faubourg et de village-rue
- UCc — Secteur résidentiel composé
- UCm — Secteur résidentiel mixte
- UD — Secteur résidentiel pavillonnaire
- UEa — Secteur à vocation d'activités *(UEa à UEh)*
- UF — Secteur mixte à l'urbanisation diffuse
- UGa — Secteur d'équipements
- UGc — Secteur des casernes à Giromagny
- UGl — Secteur de loisirs
- UGg — Secteur permettant l'accueil d'une gendarmerie
- UH — Secteur mixte en transition

Zones à urbaniser

- 1AU — Secteur mixte à vocation d'habitat *(court terme)*
- 2AUa — Secteur à vocation d'activités *(long terme)*
- 2AUt — Secteur à vocation touristique *(long terme)*
- 2AUt — Secteur à vocation touristique *(long terme)*

Zones agricoles

- A — Espace agricole
- Ae — Espace agricole d'intérêt écologique

Zones naturelles et forestières

- N — Espace naturel et forestier
- Nca — Secteur de carrière
- Nhe — Espace naturel et forestier d'intérêt écologique
- Ngolf — Secteur dédié au golf
- NL — Secteur à vocation de loisirs
- Np — Secteur dédié à l'accueil d'énergies renouvelables

- Limites des zones

Prescriptions

- Espace boisé classé (R151-31 1°) [12-001]
- Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général (R151-31 2°) [12-002]
  - Anciennes décharges et dépôts
  - Autres secteurs inconstructibles
  - Zones humides
- Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général (R151-34 1°)
  - Interdire logement
  - Zones humides
- Emplacement réservé (R151-34 4°, R151-38 1°, R151-43 3°, R151-48 2°, R151-50 1°) [03-001]
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (R151-41 3°) [07-001]
  - [Emblématique, Industriel, Remarquable]
  - [Militaire, Ouvrier]
  - [Anciennes fermes]
  - [Maison de ville]
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (R151-41 3°) [07-002]
- Éléments du paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (R151-43 5°) [07-004]
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (R151-43 4° et R151-43 6°) [07-005]
  - Haie
  - Ripisylve
  - Verger
  - Boisement
  - Verger
- Bâtiments d'habitation existants pouvant faire l'objet d'extensions ou d'annexes en zone A ou N (R151-23 2° et R151-25 2°) [10-01]
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) en zone A ou N (R151-23 2° et R151-25 2°) [10-02]
- Diversité commerciale à préserver (R151-37 4°) [10-03]
- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer (R151-48 1°) [07-03]
- Marge de recul (R151-39) [15-01]
- Secteur d'OAP [10-01]
- Étang de faible importance (R.122-2) [12-03]

Informations

- Périmètre de protection autour des étangs (L.122-12) [12-001]

Cadastre

- Commune
- Parcelle

Bâtiment
- Bâti dur
- Bâti léger

Divers
- Cimetière
- Piscine

Hydrographie
- Plan d'eau (DDT, 2021)
- Cours d'eau

0 — 100 — 200 m

Nord

Cartographie : AUTB - édition : 11/2025
Sources : PCI Vecteur origine DGFiP Cadastre 2025

Leval
Petitefontaine
Lachapelle-sous-Rougemont
Felon
R. DU CHÂTEAU D'EAU
RUE DE LA CHAPELLE
RUE DE LA FORGE
RUE DE LA MAIRIE
RUE DE L'ÉGLISE
RUE DU CHÂTEAU
RUE DU PRESSOIR
RUE DU TILLEUL
RUE DU VIEUX MOULIN
RUE DU VIEUX PUITS
RUE DU VIEUX TILLEUL
RUE DU VIEUX VERGER
RUE DU VIEUX VILLAGE
RUE DU VIEUX VILLAGE
RUE DU VIEUX VILLAGE